

## **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, LEROUX Denis, MIR Jean-François, VASSEUR Jacques, VANELLE Jacques, FABRE Christophe, AMOROS Martine

Absents : CHANDEYSSON Claudia, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu, AUBERT Sophie, TAHIRI Naziha, BATLLE Dominique

Procurations : Néant

Date de la convocation : 07 février 2019

Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

### **Ouverture séance 18 H 30**

#### **1- Approbation du compte rendu de séance du 26 novembre 2018 :**

Aucune remarque

Voté à l'unanimité des membres présents.

#### **2- approbation de l'ordre du jour :**

- 1 - Approbation compte rendu séance du 26 novembre 2018
- 2 - Approbation ordre du jour
- 3 - Dissolution budget annexe caisse des écoles
- 4 - demande de subvention DETR 2019 auprès de l'Etat « projet global de revitalisation de la commune » 3ème phase
- 5- Demande de subvention AIT 2019 auprès du Conseil Départemental « projet global de revitalisation de la commune » 3ème phase
- 6 - Signature d'une convention PUP (Projet urbain Partenarial) SNC NEXITY FONCIER CONSEIL
- 7 - Modification des statuts SIVU DU CONFLENT
- 8 - Contributions 2019 auprès du syndicat de voirie d'Ille sur Têt
- 9 - Questions diverses

Mme le Maire propose d'ajouter 2 autres points à l'ordre du jour :

Les délibérations 6 – 7 et 8 suite au retrait de 3 communes du Syndicat mixte Canigou Grand Site

La campagne de propreté en questions diverses

Elle demande si d'autres questions diverses doivent être rajoutées à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est donc ainsi adopté.

*Voté à l'unanimité des membres présents*

#### **3- Dissolution du budget annexe de la caisse des écoles :**

Mme le Maire explique que ceci est une conséquence de la prise en charge par la CCCC de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 **en matière de l'enfance et de la**

**jeunesse**, pour l'exploitation de la restauration scolaire et de la construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et maternelles du territoire intercommunal.

Elle rappelle que :

la CCCC intervenait déjà dans le cadre du périscolaire en mettant du personnel à disposition, pour Marquixanes il s'agit de Caroline Piot et de Jonathan Canet.

Cette nouvelle compétence induit actuellement la gestion du fonctionnement et de l'investissement des écoles du territoire intercommunal.

Il y aura plus de lisibilité et d'harmonisation entre les communes, de plus le souhait fort est de mettre en place le Plan Alimentaire Territorial pour une meilleure qualité des repas et tendre vers le bio.

En matière de travaux de rénovation, de regroupement scolaire c'est la CCCC qui mènera cette politique en accord avec les conseils municipaux.

Une somme de 5€ par habitant a été fixée pour **toutes les communes**, qu'elles aient une école ou pas, pour l'investissement à venir des écoles.

De plus ce transfert de compétence générera 260 000€ de DGF de l'Etat.

Cette compétence prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Jusqu'à présent le budget de l'école de Marquixanes était traité à l'intérieur du budget communal sous forme de budget annexe (5 000€), désormais ce budget n'a plus lieu d'être car c'est la CCCC qui va gérer les charges et les recettes.

Il sera fait en fin d'année un bilan et il sera facturé à la commune les dépenses auxquelles seront retranchées les recettes issues du fonds compensatoire de chaque commune (CLECT).

Un agent communal a été transféré avec son accord à la CCCC, la commune de Marquixanes versera à la CCCC le montant de son salaire et des charges afférentes.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents

#### **DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES**

***Madame le Maire informe le Conseil municipal que la compétence « construction, entretien et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires du territoire communal » a été étendue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la communauté de communes Conflent Canigó par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI2018326-0001.***

***La commune n'ayant plus la compétence énumérée ci-dessus. Il y a lieu de dissoudre le budget annexe caisse des écoles au 31 décembre 2018.***

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,***

***DECIDE de dissoudre le budget annexe caisse des écoles au 31 décembre 2018.***

#### **4- Demande de subvention à l'ETAT Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du Projet Global de Revitalisation de la commune 3eme phase.**

**Madame le Maire présente aux conseillers municipaux et au public dans la salle, la 3eme phase du projet global de revitalisation de la commune en vue de la demande de subvention à l'Etat : DETR**

Les investissements que notre commune réalise depuis 2014, sont destinés à rénover, à remettre en état les bâtiments communaux, les équipements publics qui ont manqué d'entretien depuis plusieurs décennies, mais qui représentent une valeur patrimoniale évidente.

Ils vont, par ces travaux de rénovation bénéficier d'isolation thermique, d'étanchéité contre l'humidité et d'un chauffage moins coûteux ; l'éclairage public est progressivement changé pour passer en éclairage basse consommation, la voirie voit son accessibilité améliorée et facilitée pour tous, plus particulièrement à Marquixanes où nous avons 62 résidents au foyer de vie en situation d'handicap.

Maintenir un minimum de services publics comme nous l'avons fait avec la poste, l'école, favoriser l'installation d'une nouvelle école, aider à l'implantation d'entreprises : scierie mobile, écogites, commerces du secteur tertiaire, lancement d'un lotissement pour accession à la propriété... est le travail acharné de notre mairie depuis 2014.

Marquixanes, ne se résume pas à la traversée de la RN 116, son patrimoine historique médiéval est aussi un atout qui lui donne une vraie identité, le valoriser c'est lui donner une chance supplémentaire de trouver sa place dans un monde moderne à la recherche de valeurs authentiques.

**De 2015 à 2018 : la revitalisation du centre ancien est lancée : rénovation de la voirie, de l'éclairage public en basse consommation, mise en place de caches containers, amélioration de l'accessibilité dans le vieux village.**

**Remise en état des bâtiments publics sont notre priorité, ainsi le village en 2018 a été labellisé village médiéval.**

**En 2019 : La rénovation du centre ancien n'est pas achevée et la revitalisation du village continue en s'élargissant aux autres secteurs de la commune.**

**Cette nouvelle étape se décentre un peu et par vague concentrique nous avons l'intention d'accéder à des quartiers plus récents comme les 2 lotissements à caractère social dont la voirie et l'éclairage doivent être refaits ou l'insonorisation de la salle Polyvalente.**

**Il s'agit des investissements suivants en 2019 :**

- **Poursuite de la rénovation du presbytère maison des associations**
- **Etanchéité des parties communes à l'église et au presbytère**
- **Poursuite de la rénovation de l'éclairage public basse consommation dans le centre ancien et des rues de 3eme rang, de la rue du Pla des oliviers et du Correc.**
- **Insonorisation de la salle des Fêtes**

- Réfection de la voirie allée des Lauriers roses entre les 2 lotissements
- Rénovation thermique de la salle du conseil municipal : sol et éclairage
- De l'acquisition d'un 1<sup>er</sup> équipement : auto laveuse et tracteur auto tractée pour l'entretien des biens communaux.

Elle expose le contenu du projet en détail avec la projection du tableau de financement et présente le dossier étayé par les devis de chaque opération et les photos des lieux.

Ce dossier est ici annexé.

*Le coût total du projet d'élève à 95 376.64 € HT soit 114 451.97€*

Le plan de financement est le suivant : subventions de l'ETAT (DETR) 48,73 % soit 46 476.64 € ; le Conseil Départemental (AIT) 30,83% soit 29 400€ et la part d'autofinancement de la commune de 20.45% soit 19 500€.

Les membres du conseil sont d'accord avec le programme d'investissement et les choix qui sont faits.

Mme le Maire précise aussi que ce programme est un projet qui ne se réalisera que s'il y a obtention des subventions demandées.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents*

<b>DEMANDE DE SUBVENTION DETR AUPRES DE L'ETAT « PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DE LA COMMUNE » 3<sup>ème</sup> PHASE</b>
--

*Madame le Maire présente au Conseil municipal un projet global de travaux pour la revitalisation de la commune, 3<sup>ème</sup> phase 2019. Ce projet englobe :*

- *la rénovation thermique et isolation de l'ancien presbytère devenu maison des associations,*
- *La transition énergétique et réfection de l'éclairage public mis en basse consommation,*
- *l'amélioration de l'accessibilité, aménagements des rues,*
- *L'isolation du plafond et des murs de la salle polyvalente,*
- *L'isolation thermique de la salle du conseil municipal, isolation du sol,*
- *l'acquisition d'un premier équipement pour l'entretien de la commune et des bâtiments publics.*

*L'estimation des travaux est de 95 376.64 € HT soit 114 451.97 € TTC*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès De Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

**APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 95 376.64 € HT soit 114 451.97 € TTC**

*SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 pour aider la commune à financer cette opération.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.*

### **5-Demande de subvention au Conseil Départemental Aide à l'Investissement des Territoires dans le cadre du Projet Global de Revitalisation de la commune 3eme phase.**

Il s'agit du même projet exposé pour la demande de DETR.

*La demande de subvention dans le cadre de l'AIT qui est proposée s'élève à : 29 400 € sur le montant HT.*

*Délibération Votée à l'unanimité des membres présents*

<p><b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « PROJET GLOBAL DE REVITALISATION DE LA COMMUNE » 3<sup>ème</sup> PHASE</b></p>
---

*Madame le Maire présente au Conseil municipal un projet global de travaux pour la revitalisation de la commune, 3<sup>ème</sup> phase 2019. Ce projet englobe :*

- la rénovation thermique et isolation de l'ancien presbytère devenu maison des associations,*
- La transition énergétique et réfection de l'éclairage public mis en basse consommation,*
- l'amélioration de l'accessibilité, aménagements des rues,*
- L'isolation du plafond et des murs de la salle polyvalente,*
- L'isolation thermique de la salle du conseil municipal, isolation du sol,*
- l'acquisition d'un premier équipement pour l'entretien de la commune et des bâtiments publics.*

*L'estimation des travaux est de 95 376.64 € HT soit 114 451.97 € TTC*

*Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT 2019.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant de 95 376.64 € HT  
soit 114 451.97 € TTC*

*SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT 2019 pour aider la commune à financer cette opération.*

*AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.*

### **6-Modification des statuts SIVU DU CONFLENT :**

Le SIVU du Conflent qui est la régie de l'eau et de l'assainissement a changé de lieu et d'adresse il s'agit d'acter ces modifications.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents*

## MODIFICATION DES STATUTS SIVU DU CONFLENT

*Madame le Maire fait part de la délibération du 21 décembre 2018 du Comité Syndical du SIVU DU CONFLENT relative à la modification des statuts.*

*Ces modifications portent sur :*

- *Le changement d'adresse du siège social du Syndicat*
- *Le champ des compétences concernant les extensions des réseaux*
- *Les acquisitions de biens immobilisés*

*Madame le Maire rappelle que cette modification est soumise à chaque commune membre. Indique que ces modifications statutaires entreront en vigueur par arrêté préfectoral, dès lors qu'elles auront été approuvées par les deux tiers des conseils municipaux représentant 50 % de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, comme prévu à l'article L.5211-5 du CGCT. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est égale au quart de la population totale concernée.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

**SE PRONONCE favorablement à la proposition de modification des statuts du SIVU DU CONFLENT concernant :**

- *Le changement d'adresse du siège social du Syndicat*
- *Le champ des compétences concernant les extensions des réseaux*
- *Les acquisitions de biens immobilisés*

### **7-Contribution 2019 auprès du Syndicat de voirie d'Ille sur Têt :**

La commune de Marquixanes membre du Syndicat de voirie d'Ille sur Têt verse une contribution qui s'élèvera pour 2019 à 5 999.79 €

En contrepartie ceci permet de faire réaliser des travaux par le syndicat et de bénéficier d'une aide d'environ 3000 € par an.

En 2019 grâce à cette participation il est prévu de réaliser le réseau pluvial de la rue des cardeurs qui n'existe pas, qui doit être créé et qui devrait régler un problème d'inondations permanentes et systématiques pour les habitations de cette rue.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents*

## CONTRIBUTIONS 2019 AUPRES DU SYNDICAT DE VOIRIE D'ILLE SUR TET

*Le Conseil Syndical du Syndicat de voirie d'Ille sur Têt a fixé pour l'année 2019 à la commune de Marquixanes, les contributions suivantes :*

*Emprunt remboursement du capital 11 620.57 €, intérêts 442.78 €,  
soit annuité de 12 063.35 €*

*Contribution fonctionnement : 5 999.79 €*